

# **COMMUNE DE SAINT LAURENT DU PAPE**

~~~~~

## **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MARS 2021.**

L'An deux mil vingt et un, le huit du mois de Mars à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Laurent du Pape dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mr Frédéric GARAYT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 Mars 2021.

**Présents** : MM. F. GARAYT, Maire, C. LAFFONT, P. CANDELA, E. MORIN, J.Y. CLAVERIE Adjoint.  
J. AYMARD, L. BELLA, V. LARIVIERE, G. LEBRAT, R. MAIRE, C. ROBIN, Y. GALLIOU, V. JOUBERT, M. GOUNON, J. MAHUT, N. PARDO, C. REYNAUD, C. THIOL, R. THOUILLEUX.

**Absents**: Néant.

**Secrétaire de séance** : Valentin JOUBERT.

Après lecture faite par le Maire le compte-rendu de la séance du 08 Février 2021 est approuvé à l'unanimité.

### **DROIT DE PREEMPTION URBAIN -Immeubles LADREYT - CLAIR - GENTHIAL - SCI M. LE PIGEONNIER- CHAZOT/LASCAUD - BARRAL.**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a reçu des déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le Code de l'Urbanisme concernant la vente par les Consorts :

- LADREYT de la parcelle C 510.
- CLAIR appartement, cave, garage extraits de la parcelle D 2058.
- GENTHIAL de la parcelle D 1099.
- SCI M. LE PIGEONNIER des parcelles D 1921 et D 2153.
- SCI M. LE PIGEONNIER de la parcelle D 2154
- CHAZOT/LASCAUD chalet lot 8 issu des parcelles C 404, C 405, C 406, C 407, C 408, C 838 et C 841.
- BARRAL de 34.6% de la parcelle D 1744 et 1/5<sup>e</sup> à titre indivis de la parcelle D 1862.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption sur ces immeubles et charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces découlant de la présente décision.

### **COMPTE DE GESTION EXERCICE 2020: COMMUNE**

Monsieur le Maire présente au Conseil le Compte de Gestion de l'Exercice 2020 de la Commune établi par Monsieur ANDRÉ Comptable du Trésor sur lequel apparait les mêmes résultats de clôture que le Compte Administratif établi par le Maire.

Ne donnant lieu à aucune observation le Compte de Gestion 2020 de la Commune est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2020 :COMMUNE.**

Corine LAFFONT présente le Compte Administratif 2020 de la Commune.

Elle dresse un bilan des dépenses et recettes réalisées en fonctionnement et en investissement au cours de l'année écoulée et apporte toutes explications sur l'évolution du budget.

Monsieur le Maire souligne la vigilance exercée dans l'utilisation des crédits des différents budgets et remercie les élus pour leur participation dans le suivi et la réalisation des différents travaux.

Après le retrait de Monsieur Le Maire de la salle conformément aux dispositions législatives en vigueur Corine LAFFONT invite l'assemblée à se prononcer sur le Compte Administratif dont les résultats au 31-12-2020 sont les suivants :

| <b>COMMUNE</b>            |          |              |
|---------------------------|----------|--------------|
| Section de Fonctionnement | Excédent | 495.180,92 € |
| Section d'Investissement  | Excédent | 14.376,27 €  |

Le Compte Administratif 2020 de la Commune est adopté à l'unanimité.

### **Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche : AVIS SUR LE PROJET DE PACTE DE GOUVERNANCE.**

Monsieur le Maire informe que le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche (CAPCA) a décidé à l'unanimité lors de sa séance du 27 juillet 2020 de l'élaboration d'un Pacte de Gouvernance entre la CAPCA et ses Communes membres.

Ce pacte a pour vocation de faciliter le dialogue, la coordination, l'association dans le but de renforcer les liens entre l'intercommunalité, les Maires et leurs équipes.

Afin de débattre des orientations et du contenu du pacte, un Comité de pilotage composé de 15 élus a été mis en place et a élaboré un projet de Pacte de Gouvernance adapté au contexte institutionnel local, sur lequel les Conseils Municipaux doivent se prononcer pour avis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix contre, 4 voix pour, et 6 abstentions émet un avis défavorable au projet de Pacte de Gouvernance de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche.

### **Aménagement Maison de Santé : dossiers autorisations d'urbanisme et d'aménager un Établissement Recevant du Public (ERP).**

Pascal CANDELA, deuxième adjoint, rappelle que la Commune de Saint Laurent du Pape est propriétaire du local de l'ancienne Poste situé dans l'immeuble HLM Cours du Temple.

Il souligne que depuis Janvier 2019 ce local est inoccupé et pourrait accueillir deux professionnels de santé.

Des travaux de réaménagement (isolation thermique et phonique, accessibilité...) sont nécessaires pour l'installation de ces activités par une requalification de ce local en Maison de Santé.

Afin de procéder à cette opération soumise à autorisation d'urbanisme et de travaux pour aménager un Établissement Recevant du Public, des dossiers doivent être constitués et déposés auprès des services concernés.

Le Conseil Municipal après débat et en avoir délibéré à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à la constitution et au dépôt des dossiers sus-indiqués nécessaires à la création d'une Maison de Santé.

### **CREATION DU CONSEIL MUNICIPAL des JEUNES (CMJ).**

Corine LAFFONT, première adjointe, présente l'intérêt de mobiliser les enfants comme acteurs de la vie citoyenne, par la mise en place d'un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ).

Un règlement sera établi afin d'en déterminer le cadre : objectifs du CMJ, rôle des membres, déroulement d'élections, commissions...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la création du Conseil Municipal des Jeunes qui a pour objectif de permettre aux enfants un apprentissage de la citoyenneté adapté à leur âge qui passe notamment par la familiarisation avec les processus démocratiques (le vote, le débat contradictoire, les élections, l'intérêt général face aux intérêts particuliers...), mais aussi par une gestion de projets élaborés par les enfants, accompagnés par des Conseillers Municipaux.

## INFORMATIONS DIVERSES

### Plan Local d'Urbanisme :

Monsieur le Maire informe qu'à la suite de la défaillance du Bureau d'étude Ad'Hoc aménagement chargé de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, une proposition a été faite par un autre cabinet pour poursuivre le dossier, la prestation s'élève à 40000 ht.

Un contact a été pris avec la Direction Départementale du Territoire (DDT) qui propose de consulter d'autres bureaux d'études.

Un rendez-vous est fixé prochainement avec un cabinet.

### Demandes de subventions :

Monsieur le Maire informe que diverses rencontres sont prévues dans les prochaines semaines avec les représentants de l'Etat, la Région et le Département dans le but d'évoquer les dossiers de demandes de subventions concernant les travaux rue Pied de l'Endroit, au cabinet médical et pour l'accessibilité de la salle des fêtes.

### Demandes de subventions :

Pascal CANDELA, deuxième adjoint, informe qu'une entreprise propose d'installer un distributeur de pizzas dans le village.

Les élus réfléchissent sur la nécessité et l'intérêt d'installer ce type de service.

L'ORDRE DU JOUR AYANT ETE TRAITÉ DANS SON ENSEMBLE LA SEANCE EST LEVEE A 20 H 20.